



Mairie de GRUSON

ARR.2020/01

**ARRETÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nous, Maire de GRUSON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment ses articles L.123-6, et R.123-7 à 15,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération n°2020-18 par laquelle le Conseil Municipal a fixé le nombre de représentants du CCAS et a désigné ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu la proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales du Nord,

ARRETONS

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRUSON pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- 1) Monsieur Alain DUFRENE, domicilié à GRUSON, 4 rue de Verdun
- 2) Madame Marie-France DEVENDEVILLE ; domiciliée à GRUSON, 15 rue Calmette
- 3) Monsieur Guy MAGNIER domicilié à GRUSON, 15 rue Pasteur
- 4) Madame Marie-Annick NOUAUX, domiciliée à GRUSON, 31 rue de Verdun

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit dans le registre des arrêtés municipaux. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Nord et aux intéressés.

Fait à Gruson, le 18 juillet 2020

Olivier TURPIN

Maire de Gruson